



13 octobre 2011

Une conciliation INCONTOURNABLE avec les banques

Vos Organisations Syndicales ont été TOUT récemment informées, de la VERITABLE santé du Groupe SEGULA. Jugeant cette situation masquée plus qu'importante et après avoir observé le délai de confidentialité requis, nous avons le devoir de vous informer ; Vous qui faites vivre le groupe.

Fin septembre, différents Comités d'Entreprises ont appris lors de réunion extraordinaire, qu'une **procédure de conciliation** avait été engagée par nos dirigeants, dans la plus grande discrétion.

Contraint de recueillir l'avis de ses partenaires sociaux, **Le Groupe a été obligé d'en faire état** auprès de vos instances. Alors que dans toutes les entreprises du Groupe, **DEVANT TOUS LES SALARIES**, Les CE et le Comité de Groupe, nos dirigeants n'avaient cessé de clamer la **BONNE** situation financière de SEGULA ...

***Bien sur**, depuis deux ans, nous **SIMPLES** salariés, sommes régulièrement gênés dans l'accomplissement de notre travail, par des impayés fournisseurs récurrents.*

Personne chez SEGULA n'était dupe d'un discours qui se voulait réconfortant.

La conciliation est une procédure légale destinée à trouver un remède simple et rapide aux difficultés économiques et financières de l'entreprise, qui ne se trouve pas en cessation des paiements.

Certes, **nous ne négligeons pas** l'importance des **pertes financières dues à la crise de 2009**, ainsi que les apports de notre actionnaire ; Cependant, **fort est de constater**, qu'un voile opaque a été volontairement déroulé au dessus **des collaborateurs, PRINCIPAUX INTERESSES**.

Devant le poids et la portée considérable de la décision que le tribunal avait à prendre, et invités à s'exprimer durant l'audience, **les représentants des salariés** ont d'une part, **évit   de pol  miquer sur la politique sociale du groupe** afin de ne pas alourdir un dossier difficile, puis d'autre part, ont **pris la parole afin de d  fendre l'emploi des 8000 salari  s** et de souligner avec force, la n  cessit   d'obtention de l'homologation de l'accord de conciliation **au regard de l'absence d'alternative...**

L'accord a   t   homologu   le 30 septembre dernier, au Tribunal de commerce

L'accord consiste, entre autres, en un apport de tr  sorerie par l'actionnaire et un r   talement du paiement des dettes bancaires.

Suite    cette audience, **l'un de nos dirigeants s'est exprim   :**

« Tout ce que l'on demande, c'est qu'on nous laisse bosser !! »

A ces Messieurs nous r  pondons : « Le voici le r  sultat de VOTRE travail !! »

Aux dirigeants du Groupe SEGULA :

Nous, Organisation Syndicales, nous ne voulons plus que cela se reproduise !

Vous n'am  liorerez pas la performance de l'entreprise sans la participation des salari  s. Nous exprimons pour une   ni  me fois, notre volont   de voir s'ouvrir votre porte, sur un DIALOGUE SOCIAL avec VOS partenaires ; Repr  sentants de VOTRE personnel, afin d'  largir le d  bat, de d  finir et construire, de vraies solutions aux probl  mes de l'entreprise, dans la plus grande transparence et enfin de compl  ter les informations partielles que vous avez transmises, au pied du mur.

Nous serons tr  s vigilants car nous pensons que les prochains mois resteront critiques.

Les DS de vos diff  rentes Organisations Syndicales r  unis.